



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 2 FEVRIER 2016 A 19 H

L'an deux mille seize, le mardi deux février à dix neuf heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Maurice Robin, Eric Thiébaud, Danielle Villain, Michel Palleau, Henri Demonceaux, Pascal Pelletier, Nelly Larousse, Marie-Françoise Conan Petitot, Sylvie ollivier Henri, Alain Renard.

Absent excusé : Raymonde Sévéré qui donne son pouvoir à Françoise Mithouard.

Absent : Eric Evrard.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2015 .

Vote pour 13 présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1- Modification concernant les membres de la Caisse des écoles

- Ancienne composition au niveau des élus : Danielle Villain, vice présidente, Françoise Mithouard, France Lacroix Andrivet, Eric Evrard.

S'ajoutaient à cette liste, le Directeur de l'école et les représentants des parents d'élèves.

- Nouvelle composition au niveau des élus : Françoise Mithouard, vice présidente, Raymonde Sévéré remplace France La croix Andrivet, Nelly Larousse demande à faire partie de la Caisse des écoles .

S'ajoutent à cette liste, le Directeur d'école, Mr Christophe Cassagnade et deux représentants des parents d'élèves Mr Rémi Salières et Mme Céline Mathieu.

Délibération du conseil municipal.

Vote 13 pour (présents ou représentés)

2 – Modification concernant les membres du C.C.A.S.

Françoise Mithouard ne fait plus partie du C.C.A.S. Elle est remplacée par Pascal Pelletier.

Délibération du conseil municipal.

Vote 13 pour présents ou représentés

3 – Modification du régime horaire d'un agent

A la demande d'un agent communal, employé à la garderie, à la cantine, aux temps d'activités périscolaires, nous devons délibérer sur son statut.

Son statut actuel est de 30h dont 5h d'heures complémentaires. Dans la législation actuelle, ces 5 heures complémentaires ne comptent pas dans le calcul de la retraite.

En intégrant ces 5h à son contrat de travail, elles seront comptabilisées pour sa retraite.

Ceci implique donc un changement de caisse de l'IRCANTEC à la CNRACL.

Le coût complémentaire pour la commune serait de 20€.

Délibération par le conseil municipal.

Vote 13 pour(présents ou représentés)

4 – Requête du syndicat intercommunal (le SIBSO) concernant l'acquisition d'une bande de terrain utile au réseau d'assainissement

Ce sujet a été déjà abordé (mise à disposition de deux parcelles appartenant à la commune au SIBSO) au conseil municipal du 11 septembre 2014.

Dans le cadre d'une requête du SIBSO , parallèlement aux travaux de rénovation du tout à l'égoût du Val St Germain notamment dans le quartier de Granville, le SIBSO nous a donc requis pour l'acquisition des parcelles A 862 et A 864 soit 275m2 pour les raisons suivantes :

- Installer une poste de refoulement des eaux usées soit une canalisation enterrée et un poste d'accès,
- Renvoyer les eaux usées dans la canalisation principale via la station d'épuration,
- Remédier à une pente contraire.

Après avis du notaire, il vaut mieux faire une vente et non pas une cession ou une mise à disposition afin d'éviter une servitude, le conseil municipal doit délibérer sur l'acquisition de ces parcelles pour une somme de 100 euros .

Délibération du conseil municipal.

Vote pour 13 (présents ou représentés)

5 – Déclaration et paiement de la contribution de solidarité de 1% en ligne dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs

Dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs, le Fonds de solidarité de 1% faisant partie des charges sociales a mis en place un site sécurisé de télé-procédure de la contribution de solidarité.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir déclarer et régler la contribution de solidarité dev 1% *en ligne* sur le site prévu à cet effet.

Délibération du conseil municipal pour accepter cette nouvelle formule de paiement.

Vote pour 13 (présents ou représentés)

6 – Autorisation d'entreprendre les démarches en vue d'acquérir trois parcelles (succession DUBOCQ)

Le notaire Maître Chanson nous propose l'acquisition de trois parcelles qui sont en Zone UD, c'est-à-dire un emplacement réservé à la commune pour des aménagements en liaison avec le groupe scolaire.

Il s'agit des parcelles B 2172, B2177, B 1890 représentant 1178m2, Lieu –dit « Le Village » au Val Saint Germain pour un montant de 13 586,80€ frais de négociation et frais de notaire compris.

Il serait souhaitable d'acquérir une partie de la parcelle 2183 afin de permettre un accès au futur parking.

Délibération du conseil municipal.

Vote pour 13 (présents ou représentés)

7 – Plan de relance du Département relatif à l'investissement des communes de l'Essonne

Un dispositif exceptionnel de plan de relance du département relatif à l'investissement des Collectivités Essonniennes, à hauteur de 21,7 M€, est mis en place pour toutes les communes jusqu'au 30 juin 2016.

La part restant aux communes est de 20% pour les communes de moins de 2000 habitants et un montant subventionné pour la commune du Val saint Germain de 49 236€.

Le conseil municipal prend acte du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département soit une somme de 49 236€ et de l'effort financier minimum restant à la commune soit une somme de 12 574€. Il approuve le programme des opérations pour un montant de 61 810€. Il autorise le Maire à déposer le dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération du conseil municipal pour accepter ce plan de relance du Département relatif à l'investissement.

Vote pour 13 (présents ou représentés)

8 – Délibération pour le parc Billard et le parc Barcs

Les démarches auprès des services de la Préfecture de l'Essonne, concernant les 2 parcs sont prêtes à aboutir.

Lors de la dernière visite de Madame RANOUE de la Direction Départementale Territoriale de l'Essonne, il a été rappelé qu'une délibération doit être prévue pour que les deux parcs ne relèvent plus du domaine forestier donc de la gestion et de la tutelle de l'ONF.

D'autre part, dans la mesure où ces parcs accueillent du public, ils ne relèvent pas du régime forestier.

Délibération du conseil municipal pour que les deux parcs ne relèvent pas du régime forestier.

Vote pour 13 (présents ou représentés)

9 – Indemnité de conseil allouée au Receveur

Une délibération est demandée au conseil municipal pour allouer une indemnité de conseil au Receveur pour l'exercice 2015, d'un montant est de 504,48€.

Délibération du conseil municipal pour cette indemnité.

Vote pour 10, abstention 1, contre 2 (présents ou représentés)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait au Val Saint Germain le mardi 2 février 2016.

Le Maire

Serge Deloges